

ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt
Siège social : 45/47 rue Paul Bert - 92100 Boulogne Billancourt
N° RNA W923004421 - N° 799 476 569

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 8 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le 8 janvier,
A 18h00

Sur convocation de son Président, les membres du Comité Directeur de L'ASSOCIATION FRANÇAISE FOOTGOLF se sont réunis au siège social sis 45/47 rue Paul Bert - 92100 Boulogne Billancourt.

Monsieur Romuald PRETOT, Président de l'Association, préside la réunion.

Une feuille de présence est signée en début de séance par les membres présents.

Sont présents :

- Monsieur Romuald PRETOT
- Monsieur Fabrice LEPEU
- Monsieur Philippe SCHRICKE
- Monsieur Aldo BALESTRA
- Monsieur Ivan SUBILEAU

Le Président constate que plus du tiers des membres sont présents.

Le Président constate que le Comité Directeur peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Cooptation de deux nouveaux membres au Comité Directeur ;
- Convocation de l'Assemblée générale mixte et définition de son ordre du jour ;
- Arrêté des comptes 2014, 2015 et 2016.

R L RP Z. AS

RESOLUTION 1 - COOPTATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR

Les membres du Comité directeur cooptent deux nouveaux membres pour y siéger :

- Monsieur Aldo BALESTRA
- Monsieur Ivan SUBILEAU

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membre présents.

Le Président informe les deux nouveaux membres cooptés qu'ils peuvent à présent participer au Comité en qualité de membres et participer aux votes des résolutions suivantes.

RESOLUTION 2 - CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ET DEFINITION DE SON ORDRE DU JOUR

Le Comité Directeur décide de convoquer l'Assemblée générale mixte pour le lundi 29 janvier 2018 à 18h30 au siège social situé 45/47 rue Paul Bert – 92100 Boulogne-Billancourt en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

1. Approbation du barème des cotisations ;
2. Présentation du rapport du Président sur 2014 ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et affectation du résultat ;
4. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2014 ;
5. Présentation du rapport du Président sur 2015 ;
6. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et affectation du résultat ;
7. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2015 ;
8. Présentation du rapport du Président sur 2016 ;
9. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et affectation du résultat ;
10. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2016 ;
11. Election d'un nouveau Comité Directeur

A titre extraordinaire :

12. Refonte totale des statuts (tous les articles sont modifiés y compris l'objet social) ;
13. Présentation des démarches fédérales ;
14. Désignation d'un représentant en charge du développement des relations avec les instances identifiées ;
15. Mise en place d'un process en vue d'un état des lieux du réseau de parcours AFFG ;
16. Désignation d'une commission sponsoring ;
17. Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des membres 2017 ;
18. Présentation du dispositif de participation des membres pour la Coupe du Monde (Bénévoles, Sponsoring, Médias, Promotion) ;
19. Questions diverses.

Le Comité Directeur donne tout pouvoir au Président pour modifier, si besoin, pour des aspects pratiques, la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESOLUTION 3 - ARRETE DES COMPTES 2014

Le Comité Directeur après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2014 arrête les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESOLUTION 4 - ARRETE DES COMPTES 2015

Le Comité Directeur après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2015 arrête les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESOLUTION 5 - ARRETE DES COMPTES 2016

Le Comité Directeur après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2016 arrête les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

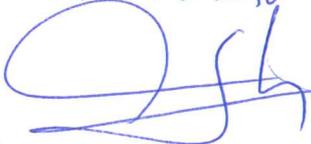
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Président
Monsieur Romuald PRETOT**

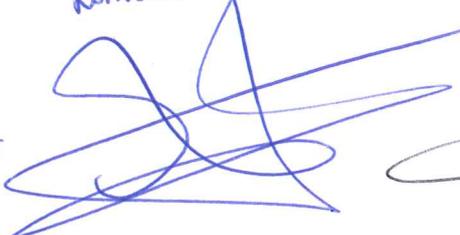
Bolochin Alob



Juan SUBILEAU



Romuald PRETOT



Fabrice LEREC



Philippe SCHRICKE

